

SECOB PORQUET BEVE ET ASSOCIES

Société anonyme au capital de 800 000 €

Siège social : TECHNOPARC FUTURA

62411 BETHUNE CEDEX

GREFFE DU TRIBUNAL

24 AOUT 2011

DE COMMERCE D'ARRAS

N° RCS ARRAS : 325 951 101

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 10 JUIN 2011

L'an deux mille onze,
Et le dix Juin, à dix heures,

les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire au siège social à Béthune.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Le commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Jean-François PORQUET préside la séance.

Monsieur Denis BEVE et Monsieur Hervé HANICOTTE, deux actionnaires, présents et acceptants, représentant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Laurent PORQUET est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

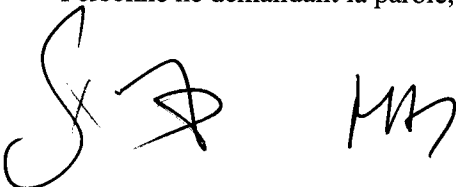
En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire
- La copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes
- Les statuts de la société
- La feuille de présence à l'assemblée
- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix la résolution suivante :



RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale prend acte de la démission des fonctions de membre du Directoire et de directeur général de Monsieur Denis BEVE à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures 30

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau

Le Président

Le secrétaire

Les scrutateurs

The image shows three handwritten signatures. The first signature, under 'Le Président', is a complex, stylized scribble. The second signature, under 'Le secrétaire', is a long, horizontal, wavy line. The third signature, under 'Les scrutateurs', is a large, sweeping, circular stroke.